

---

# COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

---

2A, rue de l'Ecole  
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.  
E-Mail : [mairie.de.bosselshausen@orange.fr](mailto:mairie.de.bosselshausen@orange.fr)



## PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 15 février 2021 à 19 H 00

La séance est ouverte à 19 heures 10. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 8 février 2021.

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, MARXER Jean-François, SCHNEIDER Emmanuel, DAPP Séraphine, MEHL Florian, ERTZ Astride, conseillers municipaux élus le 23 mars 2014.

Sont absents : M. BLEICHNER Jérémy

M. KERN Mickaël

M. DI POL MORO Eugène

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme ERTZ Astride**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant:

### **ORDRE DU JOUR :**

2021-01-01°) RPIC KIRRWILLER-BOSSELSHAUSEN – Création d'un nouveau RPIC Obermodern-Zutzendorf- Kirrwiller-Bosselshausen :

2021-01-02°) Choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'efficacité énergétique

2021-01-03°) Devis élagage dans le cadre du projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel

2021-01-04°) Devis Aménagement paysager abord église et abribus

2021-01-05°) Devis restauration de la martellerie des deux cloches

2021-01-06°) Logement communal et choix du nouveau locataire

2021-01-07°) Avis sur règlement Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

2021-01-08°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil

2021-01-09°) Demande de subventions :

2021-01-09A) Association Nationale Pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne ( ANPCEN)

2021-01-09B) Fondation du Patrimoine

2021-01-10°) Divers et informations :

- Flyer projet sécurisation village et signalétique
- Entretien du village

**2021-01-01°) RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN – Création d'un nouveau RPIC Obermodern-Zutzendorf- Kirrwiller-Bosselshausen:**

Comme cela était pressenti depuis la rentrée scolaire 2020 et annoncé lors du dernier conseil d'école en raison d'une baisse constante des effectifs ces dernières années, une nouvelle fermeture de classe devrait être prononcée par les instances de l'Education Nationale pour la prochaine rentrée scolaire. (seuil de fermeture pour un RPIC tel que le nôtre à 2 classes = 23 élèves)

Présentation est faite des effectifs prévus pour les deux prochaines rentrées :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
CP	4	2	3
CE1	5	3	2
CE2	6	3	3
CM1	5	6	3
CM2	8	5	6
Total	28	19	17

A noter que cette année l'effectif est un peu plus élevé que prévu grâce à plusieurs arrivées d'enfants issus de familles dont les parents travaillent au Royal Palace mais ils ne sont là que pour une année, les parents ayant des contrats de travail que jusque début juillet 2021.

L'effectif baissera nettement pour la rentrée en 2021 ... et encore davantage pour 2022.

Mme Le Maire expose que des réflexions et des démarches ont été menées en amont avec M. STEGNER, Maire de la commune d'Obermodern-Zutzendorf et M. HALTER, Maire de la Commune de Kirrwiller, afin de trouver rapidement une solution viable, pertinente, acceptable et pérenne pour les enfants, les familles, les enseignants et les élus de BOSELSHAUSEN et de KIRRWILLER.

Si aucune solution de regroupement avec une autre école ou RPIC n'est mise en œuvre pour la rentrée 2021-2022, le RPIC de KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN sera contraint d'accueillir les enfants des 5 niveaux, du CP au CM2, dans une classe unique. Cette solution n'est acceptable et souhaitable pour personne et certainement pas si l'on souhaite proposer un enseignement de qualité aux enfants de chacun des niveaux concernés.

Considérant que la majorité des enfants de Kirrwiller et de Bosselshausen scolarisés en classes maternelles, le sont déjà sur la commune d'Obermodern, la solution la plus pertinente serait de tendre vers un regroupement de toutes les classes vers le site de l'école d'Obermodern-Zutzendorf qui est en capacité d'accueillir 9 classes au sein de ce qui constituerait un nouveau RPIC et serait une continuité de ce qui a déjà été mis en œuvre pour les maternels. La création d'une classe élémentaire supplémentaire dans l'école d'Obermodern permettrait ainsi de répartir de manière plus opportune des effectifs jusqu'alors conséquent.

M. STEGNER a émis un avis favorable à ce regroupement, tout comme M. HALTER, s'agissant de prioriser avant tout, des conditions d'enseignement de qualité et un secteur géographique proche pouvant être desservi par une ligne de transport scolaire régulière et comportant également une solution pérenne d'accueil périscolaire. En effet, les travaux d'agrandissement du périscolaire d'Obermodern, chiffrés à plus de 1,5 million d'euros et initiés par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, doivent débiter dès ce printemps pour s'achever fin de l'année 2022, au plus tard courant 2023 et permettre à terme l'accueil de tous les enfants, qui souhaitent bénéficier de ce service, du fait de la proximité de l'école avec le site du périscolaire. Dès finalisation de ces travaux, le site « cantine » de Kirrwiller, pourra donc fermer. Bien évidemment durant la période de travaux, ce site restera ouvert pour accueillir les enfants pendant la pause méridienne.

M. LADAIQUE, directeur adjoint des services académiques et Mme ZIMMERMANN, inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription, saisis de ce projet lors de plusieurs entrevues et entretiens depuis décembre dernier, n'ont pas émis d'opposition, rappelant qu'il n'existait aucun frein sur le plan pédagogique.

Les modalités de répartition des frais liés au fonctionnement de ce nouveau RPIC et le transfert du matériel nécessaire à l'aménagement de la nouvelle salle de classe sur le site d'Obermodern, feront l'objet d'une convention qui sera prochainement signée par les maires des 3 communes. Il sera tenu compte du fait qu'à ce jour, Mme GUILLAUME Maryline, ATSEM en poste à la maternelle d'Obermodern fait toujours partie des effectifs de la

commune de Kirrwiller et par conséquent, est rémunérée par celle-ci. La commune de Bosselshausen, participe chaque année à hauteur de 15% du total annuel de la rémunération.

**VU** l'article L2121-30 du Code de l'Éducation (partie législative) qui précise que le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et des classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le Département,

**CONSIDÉRANT** la fermeture annoncée d'une classe du RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN par les services de l'ÉN et qui sera actée pour la rentrée 2021-2022 au vu des effectifs insuffisants pour cette rentrée et les années suivantes,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas envisageable et acceptable que le RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN continue à fonctionner avec une classe unique à 5 niveaux à la rentrée 2021-2022,

**CONSIDÉRANT** les conclusions des entretiens avec M. LADAIQUE, directeur adjoint des services académiques, Mme ZIMMERMANN, inspectrice de l'ÉN, et avec les maires des communes d'OBERMODERN-ZUTZENDORF et de KIRRWILLER

**CONSIDÉRANT** qu'il faut avant tout privilégier une solution pérenne et pertinente pour l'intérêt des enfants,

**CONSIDÉRANT** que les modalités de transport scolaire pour l'acheminement des enfants de BOSELSHAUSEN et de KIRRWILLER vers l'école d'OBERMODERN-ZUTZENDORF ont été prises en compte et validées par la Région GRAND-EST compétente en matière d'organisation et de financement des transports scolaires,

**CONSIDÉRANT** que les locaux de l'école primaire d'OBERMODERN permettent la création d'une 9<sup>ème</sup> classe,

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, à compter de la rentrée 2021-2022:***

- **de créer** un regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPIC) avec la commune d'OBERMODERN-ZUTZENDORF et avec la commune de KIRRWILLER, regroupant les classes maternelles et élémentaires des 3 communes, ce qui aura donc pour conséquence la fermeture de l'école de KIRRWILLER,

- **de choisir la Commune de d'OBERMODERN-ZUTZENDORF**, comme lieu d'implantation du nouveau RPIC de 9 classes,

- **de nommer** ce nouveau regroupement, RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen (RPIC OZKB)

- **d'autoriser** Mme Le Maire à signer la convention fixant les modalités régissant le fonctionnement de ce RPIC.

## **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2021-01-02°) Choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude de faisabilité chaufferie et d'efficacité énergétique :**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation en vue de réaliser l'étude précitée avait été lancée fin d'année 2020.

Considérant que les travaux envisagés ont pour finalité d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et de remplacer le système de chauffage, il a été demandé aux différents bureaux d'étude une proposition chiffrée, conforme au cahier des charges CLIMAXION, visant à répondre aux deux questions suivantes :

-Quels travaux de rénovation du bâtiment mairie sont à envisager pour en améliorer l'efficacité énergétique (étude/audit)

-Quel mode de chauffage est préconisé à l'issue de l'étude (prévoir donc dans un second temps, la réalisation de l'étude de faisabilité de la solution proposée par le BE - solution qui aura été retenue par la MOUv).

Il a également été demandé d'inclure en option, le coût de réalisation des tests d'étanchéité obligatoire.

La réalisation de cet audit énergétique est éligible au dispositif CLIMAXION, à travers lequel l'ADEME et la Région Grand Est apportent un soutien financier, à hauteur de 70% pour la partie concernant l'étude de faisabilité « chaufferie ».

Mme Le Maire présente les 4 offres réceptionnées. Parmi les 4 Bureaux d'études sollicités et agréés par le dispositif Climaxion, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise COGENEST de MUHLBACH SUR BRUCHE

Le devis proposé s'élève à 3.950,-€ HT (hors test étanchéité) .

**Le plan de financement proposé est le suivant :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Devis COGENEST Base	3.350,00 €	Subvention Climaxion (70% sur base)	2.345,00 €
Test étanchéité	600,00 €		
TOTAL	3.950,00 €	TOTAL	2.345,00 €
TVA	790,00 €	FCTVA (16,404%)	647,95 €
		Autofinancement	1.027,05 €
TOTAL	4.740,00 €	TOTAL	4.020,00 €

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- De valider la réalisation d'une étude de faisabilité de chaufferie au bois et efficacité énergétique,
- D'approuver le programme des prestations de l'entreprise COGENEST de MUHLBACH sur BRUCHE pour un montant de 3.950,-€ HT (base 3.350,-€ HT et test étanchéité 600,-€ HT)
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Que les crédits pour la réalisation seront inscrits au budget primitif 2021
- De solliciter la subvention qui se rattache à cette étude dans le cadre du programme CLIMAXION auprès de la Région Grand Est
- Que le choix définitif sera notifié au prestataire après l'accord de financement de la Région Grand Est.
- De prévoir les crédits au chapitre 21
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette étude

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2021-01-03°) Devis élagage dans le cadre du projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel :**

Dans le cadre du projet précité, Mme Le maire présente le devis de la Sté DURINGER Mathieu pour l'abattage des arbres autour du terrain de foot, afin de libérer l'espace nécessaire à la réalisation des futurs travaux d'aménagement. Il sera demandé à l'entreprise d'intervenir en priorité sur les arbres dont des branches menacent de tomber sur des promeneurs.

Une relance sera également adressée à la propriétaire des terrains situés en limite afin qu'elle fasse également procéder à l'élagage des branches et/ou arbres qui représentent un risque de chute imminent.

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- De retenir le devis de la Sas DURINGER Elagage de Schwindratzheim , d'un montant de 2.000 € HT pour l'abattage des arbres autour du terrain de foot en vue de la création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel.
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette prestation,
- De solliciter les subventions auxquelles ces travaux sont susceptibles de donner droit dans le cadre de la planification du projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel, notamment DETR, DSIL ou plan de relance,
- De prévoir la dépense au compte 2128 du BP 2021.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2021-01-04°) Devis Aménagement paysager abords de l'église, abribus face à la mairie :**

Mme Le Maire expose le projet d'aménagement paysager de l'intégralité de la zone se trouvant aux abords de l'église communale et de l'abribus, à proximité immédiate de la mairie. Cet espace qui bénéficie d'un positionnement avantageux en cœur de village, gagnera à être traité dans son intégralité, par la mise en œuvre de petites zones engazonnées mais également la plantation de nombreux petits arbustes et vivaces demandant un minimum d'entretien et d'arrosage.

Par cette opération, la commune souhaite poursuivre sa politique de mise en valeur des espaces publics, d'amélioration du cadre de vie et permettre ainsi à chacun de profiter sereinement de ces zones végétalisées en différents points du village.

Les conseillers font part de leur avis quant au schéma d'aménagement proposé et s'accordent sur le fait que ce projet sera une « trouée verte » appréciable en cœur de village.

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- D'approuver le projet d'aménagement paysager de l'intégralité de la zone se trouvant aux abords de l'église communale et de l'abribus, à proximité immédiate de la mairie,
- D'approuver le devis de l'entreprise ELSASS Garden de Bosselshausen pour un montant de 5.752,50 € HT
- De solliciter auprès de la Région Grand Est, la subvention au titre de la Relance Rurale « soutien aux travaux d'amélioration du bâti public » – rubrique « aménagement d'espaces publics/d'espaces de vie »,
- D'approuver le plan de financement figurant en annexe,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux.
- De prévoir la dépense au compte 2128 du BP 2021

### **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2021-01-05°) Devis restauration de la martellerie des deux cloches :**

Suite à la vérification annuelle des cloches de l'église communale en date du 6 octobre 2020 par la Sté VOEGELE, il avait été mentionné dans le rapport que l'ensemble de la martellerie est défectueuse. Un devis d'un montant de 1.762 € HT a été réceptionné pour la restauration complète de la martellerie. La restauration se fera en atelier.

#### ***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- De retenir le devis d'un montant de 1.762, -€ HT de la Sté VOEGELE de Strasbourg pour la réfection complète de la martellerie des cloches 1 et 2 de l'église communale
- De prévoir la dépense au compte 615221 du BP2021

### **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2021-01-06°) Logement communal - choix du nouveau locataire :**

Mme Le maire expose que le locataire actuel du logement communal situé au 15, rue Principale au dessus de la mairie a déposé un préavis de départ en date du 22 décembre 2020 soit une fin de bail au 22 mars 2021 au plus tard.

L'appartement a donc été proposé à la location sur différents sites et Mme GASSER, adjointe ne charge de ce dossier a déjà effectué plusieurs visites avec des candidats potentiels à la reprise de bail.

A ce jour 2 dossiers complets et recevables, ont été réceptionnés en mairie.

**CONSIDERANT** qu'au moins deux autres candidats envisagent encore de déposer un dossier

#### ***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- de procéder au choix du nouveau locataire lors d'une réunion de commission élargie à l'ensemble du conseil qui se réunira le 26 février prochain,
- de maintenir le loyer du logement à 510,-€/moi et le montant des charges à 100,-€/mois pour le nouveau bail, avec une actualisation annuelle selon évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)

### **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2021-01-07°) Avis sur règlement Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :**

Mme Le Maire expose le courrier adressé par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) invitant les conseils municipaux à faire part de leurs souhaits d'évolution minimales du PLUi.

A l'usage et après analyse des différentes demandes d'urbanisme déposées depuis la mise en œuvre du PLUi, il s'avère que quelques évolutions seraient souhaitables au niveau du règlement de la zone UA et de la zone UB. **Elle expose les différents points qui ont posé question et propose les évolutions suivantes :**

#### **ZONE UA : Article 2.2 UA – Qualité architecturale, environnementale et paysagère :**

##### **Caractéristiques architecturales des façades des constructions :**

##### **Point 2.2.5 Dispositions particulières à Bosselshausen :**

- Les bâtiments principaux à destination d'habitation auront des volets battants ;
- Les menuiseries des fenêtres des bâtiments principaux à destination d'habitation seront à deux battants divisés par des petits bois ;

**Rajouter devant les deux tirets « pour toutes les façades visibles depuis la rue »**

**ZONE UB : Article 2.2 UA – Qualité architecturale des toitures des constructions :**

**Caractéristiques architecturales des façades des constructions :**

**Point 2.2.5 Dispositions particulières à Bosselshausen et Weiterswiller :**

Rajouter

- Les toitures des annexes à l'habitation principale de moins de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher pourront avoir une pente inférieure à 20° ou une toiture plate
- Les toitures des constructions nouvelles qualifiées d'annexe à l'habitation, pourront être de même couleur que celle de l'habitation principale déjà existante (donc pas forcément rouge si l'habitation a déjà des tuiles noires)

**Scinder dispositions particulières à Bosselshausen –**

**Rajouter devant les deux tirets « pour toutes les façades visibles depuis la rue »**

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- D'approuver les modifications du règlement du PLUi telles que présentées ci-dessus,
- De charger Mme Le Maire de transmettre ces demandes de modifications à la Communauté de communes Hanau La Petite Pierre pour modification du règlement du PLUi

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2021-01-08°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil :**

**Déclarations d'intention d'aliéner :**

Mme Le Maire informe les élus des déclarations d'intentions d'aliéner qui lui ont été soumises :

<b>NUMERO DIA</b>	<b>DATE DE RECEPTION</b>	<b>Adresse Références parcelles</b>	<b>DATE DE REPONSE</b>	<b>DECISION</b>
01/2021	01/02/2021	Rue de l'Anneau Lieu-dit Rohrmatt S3 P510/081	02/02/2021	NON PREEMPTION

Les membres du conseil prennent acte.

**PAS DE VOTE**

**2021-01-09°) Demande de subventions :**

**2021-01-09A) Association Nationale Pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) :**

Mme Le Maire informe que la subvention annuelle pour les collectivités serait de 150,-€

On donne ou pas ?

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- De ne pas donner suite à la demande de subvention de l'ANPCEN

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2021-01-09B) Fondation du Patrimoine :**

En adhérant à la Fondation, les collectivités locales manifestent leur volonté d'agir afin que ne s'effacent pas des pages précieuses de leur histoire locale. Le montant minimum de l'adhésion pour les communes de moins de 1.000 habitants est de 50,-€.

La subvention annuelle pour les collectivités serait de 50,-€

***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- De ne pas donner suite à la demande de subvention de la Fondation du Patrimoine

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### 2021-01-10<sup>o</sup>) Divers et informations :

- Flyer projet sécurisation village et signalétique : Pour rappel, le conseil municipal avait décidé de valider le projet de sécurisation de la circulation des piétons dans la commune, par la réalisation de marquage de places de stationnement et la mise en œuvre de signalétique horizontale et verticale. Cette opération devrait être mise en œuvre d'ici le mois d'avril lorsque l'instruction des demandes de subventions qui s'y rattachent aura été finalisée. Mme Le Maire précise qu'un flyer rappelant les règles élémentaires de sécurité en matière de stationnement ainsi que le plan du projet, seront distribués à tous les habitants, dans le mois qui précèdera la réalisation effective du marquage.
- Entretien du village : il est proposé de retenir la date du samedi 27 mars 2021 le matin, pour organiser une opération de nettoyage de printemps. Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter la population à participer à cette action.
- Abattage cerisier rue des Vignes : M. ERTZ Jean-Marc expose qu'il sera procédé à l'abattage du cerisier mort qui se trouve au bout de la rue des Vignes. Le bois sera proposé aux habitants intéressés contre enlèvement.
- Remise en têtard des arbres surplombant la rue de Zoebersdorf : contact va être pris avec la propriétaire concernée afin qu'elle fasse procéder à la taille de ces arbres. Indication du prix lui sera transmise dans la mesure où la commune a sollicité un devis auprès de la SAS Durringer pour la réalisation de cette opération.
- Illuminations de Noël : il est proposé de procéder au remplacement de certaines illuminations de Noël vieillissantes et de rajouter des prises complémentaires et illuminations en d'autres points du village. Des devis vont être demandés et seront présentés lors d'une prochaine réunion du conseil.

La séance est levée à 21h.